

DÉLIBÉRATION n° 2025-04-02-06

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absentes excusées : 2</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine, <i>Procurations données :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absentes excusées :</i> ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie. <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi.
OBJET : <i>Vote du</i> <i>Compte Financier Unique</i> <i>2024</i> <i>Budget annexe</i> <i>« Bâtiments Locatifs »</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	ARNAUTOVIC Meho est nommé secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'exercice 2024 vous a été restitué. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Financier Unique illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre Commune.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un(e) président(e) de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique.

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu à l'unanimité président de séance, rapporte le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'exercice 2024, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire.

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'exercice 2024, qui est résumé dans le tableau ci-après.
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE " BÂTIMENTS LOCATIFS "		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	344 313.79 €	344 313.79 €	0.00 €	0.13 €	0.13 €
	Investissement	0.00 €	3 814.27 €	- 3 814.27 €	4 831.41 €	1 017.14 €
	Budget total	344 313.79 €	348 128.06 €	- 3 814.27 €	4 831.54 €	1 017.27 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		344 313.79 €	348 128.06 €	- 3 814.27 €	4 831.54 €	1 017.27 €

L'excédent brut global de clôture 2024 est de 1 017.27 €.

L'excédent net global de clôture 2024 (prenant en compte les restes à réaliser) est identique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024,

Vu les décisions modificatives approuvées par délibérations du Conseil Municipal durant l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'exercice 2024 validé par le receveur municipal et présenté par Madame la Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Pierre LOUYS, président de séance,

Madame la Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de l'exercice 2024.

Fait à Bavans, le 02/04/2025

Po/La Maire,
Le Premier Adjoint au Maire,

Jean-Pierre LOUYS



Le secrétaire de séance,



Extrait télétransmis en préfecture le : 29/04/2025
Publiée sur papier le : 29/04/2025
Publiée sur site internet le : 29/04/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.